

Incoterms 2000

En 1990, pour une meilleure compréhension, les termes furent regroupés en quatre catégories fondamentalement différentes, en commençant par le terme selon lequel le vendeur met seulement la marchandise à la disposition de l'acheteur dans ses propres locaux (le terme « E », EXW), suivi par un deuxième groupe de termes selon lesquels le vendeur est invité à livrer la marchandise à un transporteur désigné par l'acheteur (les termes « F », FCA, FAS et FOB). Venaient ensuite les termes « C » prévoyant que le vendeur doit conclure le contrat de transport, mais sans assumer les risques de perte ou de dommage à la marchandise ni les frais supplémentaires

dus à des faits postérieurs à l'embarquement ou à l'envoi (CFR, CIF, CPT, CIP), et enfin les termes « D », selon lesquels le vendeur doit assumer tous les coûts et les risques qu'entraîne l'acheminement de la marchandise jusqu'au pays de destination (DAF, DES, DEQ, DDU et DDP). Le tableau ci-contre décrit cette classification des termes commerciaux.

Pour tous ces termes et comme dans les incoterms 1990, les obligations respectives des parties ont été regroupées sous 10 en-têtes en identifiant la position du vendeur et celle de l'acheteur sur un même sujet donné.

Groupe « E »	Départ	Groupe « D »	Arrivée
	EXW À l'usine (... lieu convenu)	DAF Rendu frontière (... lieu convenu)	
Groupe « F »	Transport principal non acquitté	DES Rendu ex ship (... port de destination convenu)	
	FCA Franco transporteur (... lieu convenu)	DEQ Rendu à quai (... port de destination convenu)	
	FAS Franco le long du navire (... port d'embarquement convenu)	DDU Rendu droits non acquittés (... lieu de destination convenu)	
	FOB Franco bord (... port d'embarquement convenu)	DDP Rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu)	
Groupe « C »	Transport principal acquitté		
	CFR Coût et fret (... port de destination convenu)		
	CIF Coût, assurance et fret (... port de destination convenu)		
	CPT Port payé jusqu'à (... lieu de destination convenu)		
	CIP Port payé, assurance comprise, jusqu'à (... lieu de destination convenu)		

Extrait de : Incoterms 2000 - Règles officielles ICC pour l'interprétation des termes commerciaux - International Chamber of Commerce - Juin 2000

Coûts à l'exportation selon l'incoterm retenu

	EXW	FCA	FAS	FOB	CFR	CIF	CPT	CIP	DAF	DES	DEQ	DDU	DDP
Emballage	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Chargement	A	V	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Pré-transport	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Formalités douanières EXPORT	A	V	A	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Assurance sur transport principal	A	A	A	A	A	V	A	V	V/A	V	V	V	V
Passage portuaire aéroportuaire	A	A	A	V/A	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Transport principal	A	A	A	A	V	V	V	V	V/A	V	V	V	V
Passage portuaire aéroportuaire	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	V	V	V
Formalités douanières, Import, droits et taxes	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	V	A	V
Post-transport	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	V	V
Déchargement	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	V	V

V = Coûts à la charge du vendeur
A = Coûts à la charge de l'acheteur



361, rue des Entrepreneurs
Québec (Québec) Canada G1M 1B4

TÉLÉPHONE

418 688-9115
1 800 267-9100

TÉLÉCOPIEUR

Import, export, traffic
Administration

418 688-3399
418 688-0077

COURRIEL

dolbec@dolbec-intl.ca

www.dolbec-intl.ca